

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2012-0073 DC/SED du 24 mai 2012 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination de membres de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale (CNEDIMTS)

NOR : AFSX1230307S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 24 mai 2012,
Vu la décision n° 2010-09-027 MJ du 1^{er} septembre 2010 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des vice-présidents et des membres de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale (CNEDIMTS) ;

Vu la décision n° 2011-03-053 MJ du 2 mars 2011 portant nomination du président de la CNEDIMTS ;

Vu la décision n° 2011-06-069 MJ du 22 juin 2011 portant nomination d'un membre de la CNEDIMTS ;

Vu la décision n° 2011-10-090 MJ du 26 octobre 2011 portant nomination d'un membre de la CNEDIMTS ;

Vu la décision n° 2012-0016 DC/SED du 8 mars 2012 portant nomination d'un vice-président de la CNEDIMTS ;

Vu les déclarations d'intérêts transmises par les candidats ;

Vu le Guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale, avec voix délibérative :

a) En tant que membre titulaire

M. Dominique Monnet, en remplacement de Mme Françoise Roudot-Thoraval, démissionnaire.

b) En tant que membre suppléant

M. Jacques Lansac, en remplacement de M. Yves Grillet, démissionnaire.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 24 mai 2012.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU